

Lavalette, le 21 mars 2022

Isabelle Roustit
Commissaire enquêteur
Projet de parc photovoltaïque
82 Bessens

Mme la Présidente de la Communauté de Communes
Grand Sud Tarn et Garonne
120 avenue Jean Jaurès
82370 Labastide Saint Pierre

Objet : Feuille de route de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes.
Enquête publique du 14 février 2022 au 17 mars 2022.

Madame la Présidente,

Suite à la décision du 19 janvier 2022 du Président du Tribunal Administratif de Toulouse me désignant comme commissaire enquêteur (N° E21000128/31) et suite à l'arrêté de Mme la Préfète du Tarn-et Garonne du 21 janvier 2022 (AP n°82-2022-01-021-00002) prescrivant l'ouverture de l'enquête publique, je me permets de vous demander certaines précisions suite à l'avis que vous avez formulé le 7 juillet 2021 dans le cadre des avis PPA.

Dans cet avis, en effet, vous indiquez que vous êtes (en juillet 2021) en train de finaliser la feuille de route de développement des énergies renouvelables sur le territoire et que vous souhaitez que celui-ci soit à énergie positive. De plus vous notez que vous pouvez atteindre des objectifs ambitieux de production d'énergies renouvelables sans venir en conflit avec des zones à enjeux et que vous privilégiez des zones déjà artificialisées hors des secteurs à enjeux.

Je sais que l'enquête publique relative au PLUi est terminée, et que ce dernier n'est pas encore approuvé. Je sais également que le site d'implantation du projet de parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit Lapeyrière à Bessens, est classé dans ce document d'urbanisme en Nre (réservoir écologique).

Aussi, au vu de ces éléments, je vous saurez grée de m'apporter quelques éclaircissements et précisions sur les zones retenues ou du moins envisagées afin de développer les énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté des Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Isabelle Roustit, commissaire enquêteur

